

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL - LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)**Membres absents** : M. AYACHE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Groupe scolaire Champs Perdrix - Ecole maternelle et restaurants scolaires - Restructuration - Modification du programme : installation de l'accueil péri-scolaire maternel et élémentaire dans un logement de fonction - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Madame Bernard, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 1er février 2010, le Conseil Municipal a adopté le programme de restructuration de l'école maternelle et des restaurants scolaires du groupe scolaire Champs Perdrix, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 975 000 € TTC et décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux.

Le programme initialement prévu consistait en l'amélioration thermique du bâtiment A visant à atteindre le niveau « bâtiment basse consommation », la mise en conformité des installations électriques et « incendie », la mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un recloisonnement intérieur afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités (tisanerie, salle des maîtres, locaux de rangement, de stockage des produits d'entretien, vestiaires destinés au personnel).

Dans le cadre de ces travaux, il était prévu d'installer deux des quatre classes maternelles dans le bâtiment de l'école élémentaire. Or, l'accueil péri-scolaire maternel et élémentaire y est déjà localisé.

Il est donc proposé d'installer ce dernier, à titre définitif, dans un logement de fonction situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Les travaux de rénovation consisteraient en l'aménagement des salles d'activités péri-scolaires ainsi que de leurs locaux annexes, dont la surface hors oeuvre nette (shon) est estimée à 97 m², et en la mise en conformité « incendie » des locaux. Serait également envisagée la création de deux rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite dont l'une permettrait une entrée indépendante, l'autre un accès direct à la cour de l'école maternelle.

Le montant de ces travaux est estimé à 150 000 € TTC.

Par ailleurs, une nouvelle étude de conception a été réalisée afin d'optimiser le coût de l'ensemble des travaux, ce qui conduit à ne pas modifier le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée à 975 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- adopter la modification proposée du programme de restructuration de l'école maternelle et des restaurants scolaires du groupe scolaire Champs Perdrix ;

2- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne et - ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du Programme Energie Climat Bourgogne, de la Caisse d'Allocation Familiales de Côte d'Or et du Conseil Général de Côte d'Or.

3- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

Alain MILLOT

- 2 JUL. 2010

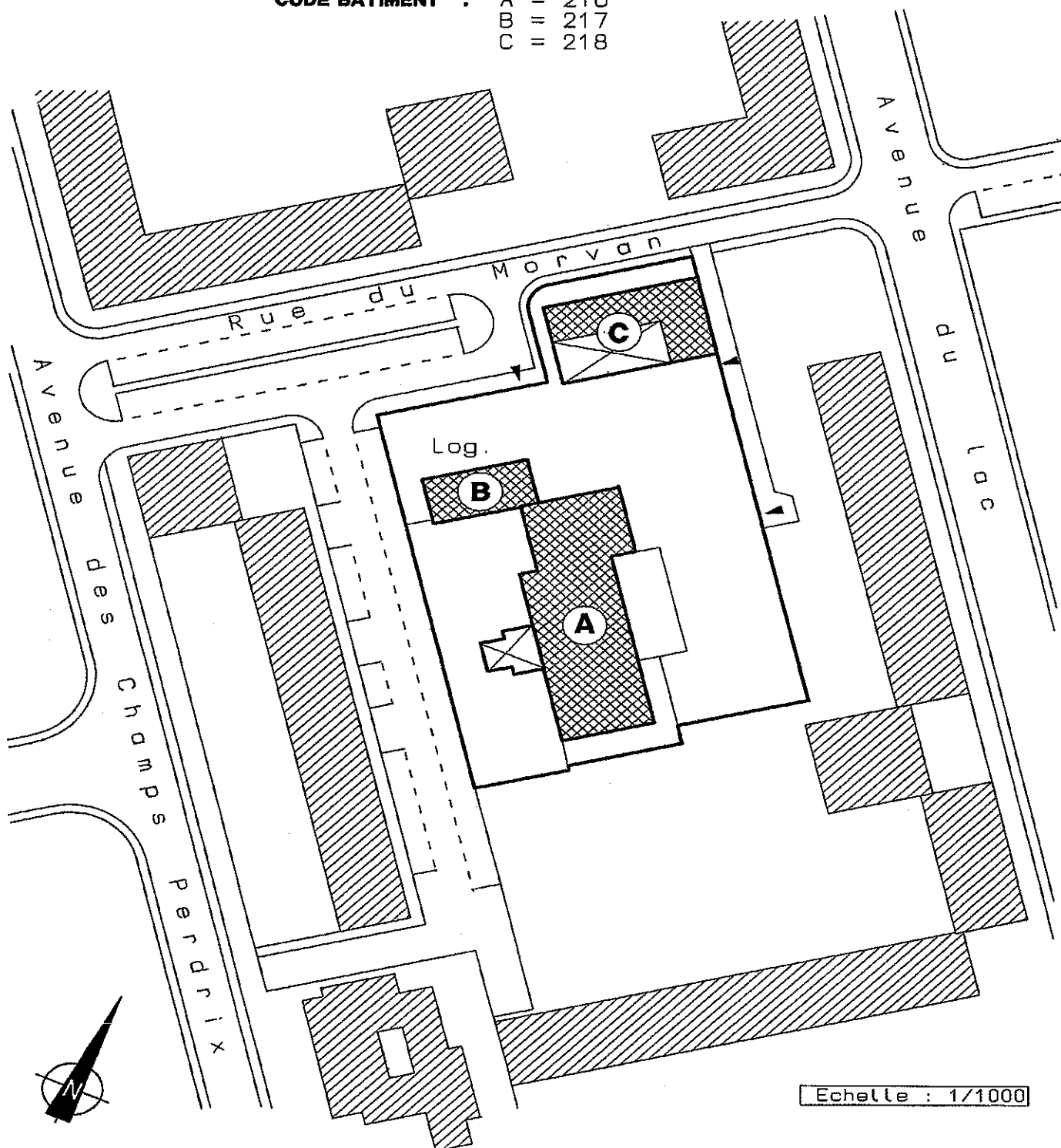


PUBLIÉ LE 2/07/2010

GROUPE SCOLAIRE CHAMPS PERDRIX

CODE ENSEMBLE : 86

CODE BATIMENT : A = 216
B = 217
C = 218



Echelle : 1/1000